



# PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

*Liberté*

*Égalité*

*Fraternité*

Direction régionale et interdépartementale  
de l'environnement, de l'aménagement  
et des transports d'Île-de-France

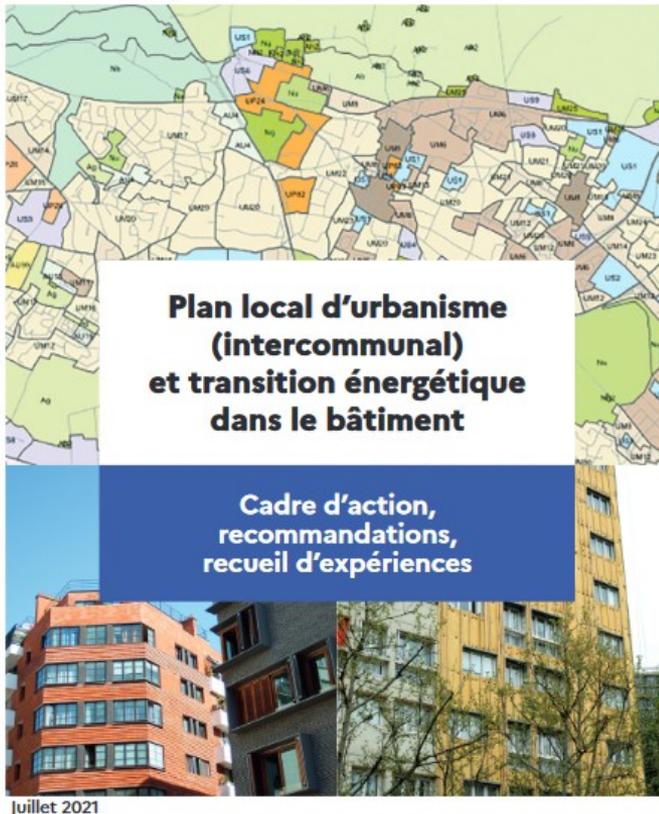


**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **PLAQUETTE PLU(I) ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DANS LE BÂTIMENT**

Club PLUi du 22 novembre 2022 – intervention DRIEAT/SEB



## Disponible sur le site Internet de la DRIEAT

<https://www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/plan-local-d-urbanisme-intercommunal-plu-i-et-a12494.html>

- > Aménagement durable
- > Planification et urbanisme
- > Outils, guides

# Objectif

**Identifier le PLU(i)**

**comme un levier en faveur de la transition énergétique du bâti**

# Cibles

**Services de l'État et leurs partenaires**

**Collectivités locales/EPCI**

**bureaux d'études**

# Transition énergétique du bâti, quelles solutions ?

1) Sobriété

2) Efficacité

3) Décarbonation

(4) Adaptation au changement climatique)

# Préconisations et recommandations pour l'écriture :

1) du Rapport de présentation

2) du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD)

3) des Orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

4) du Règlement

# Construction du document (exemple des OAP)

## 1) Rappel des leviers en faveur de la transition énergétique disponibles pour chaque document

Les enjeux de la transition énergétique en faveur du bâtiment sur la commune passent par l'utilisation de plusieurs leviers rédactionnels proposés par le code de l'urbanisme. Les OAP traduisent, localement ou sur tout le territoire, les ambitions exprimées dans le PADD.

Afin de faciliter la mise en œuvre des enjeux énergétiques et environnementaux liés aux bâtiments identifiés dans le rapport de présentation et définis dans le PADD, les OAP peuvent devenir un levier d'action pour le territoire. Cela peut se retranscrire de différentes manières :

- par une OAP sectorielle, où des quartiers et/ou secteurs font l'objet d'un aménagement particulier. Pour cela, il est possible de s'appuyer sur l'article L. 151-21 du Code de l'urbanisme qui mentionne que le règlement peut définir des secteurs où les performances énergétiques et environnementales sont renforcées ;
- par une OAP thématique, mettant l'accent sur la massification de la rénovation énergétique, l'effet îlot de chaleur urbain, la gestion des déchets de chantier ou bien le développement des énergies renouvelables et de récupération.

Les OAP vont pouvoir définir l'ambition et la portée des projets qui seront réalisés par la suite, que ce soit à l'échelle du quartier ou bien de l'îlot. C'est un levier non négligeable pour mettre en avant certaines opérations et d'afficher une haute performance énergétique et environnementale des bâtiments du territoire (exemple : écoquartier, ZAC...).

# Construction du document (exemple des OAP)

## 2) Mémo listant les bonnes questions à se poser

### Mémo



- Le diagnostic a-t-il identifié des quartiers ou îlots pouvant faire preuve d'exemplarité énergétique et environnementale ?
- Un potentiel solaire ou un réseau de chaleur peut-il être exploité et développé ?
- Une réflexion sur une conception bioclimatique des bâtiments ainsi que l'utilisation de matériaux bio ou géo-sourcés est-elle engagée ?

# Construction du document (exemple des OAP)

## 3) Exemples tirés de PLU(i) inspirants

### Exemples d'OAP

#### OAP du PLUi de Plaine Commune (93)

<https://plainecommune.fr/plui/>

Le PLUi de Plaine Commune propose tant des OAP thématiques « Environnement et santé » que des OAP sectorielles qui participent à l'amélioration de la qualité de vie des habitants par une rénovation énergétique efficace, la conception bioclimatique ou la prise en compte des îlots de chaleur.

Ces OAP visent des performances environnementales élevées à travers des labels tels que le « Label Bâtiment Biosourcé » ou le « Label BBCA ».

# Des fiches exemples sur des thèmes spécifiques

- 1) **Rénovation énergétique – éco-construction (PLUi Bordeaux Métropole)**
- 2) **Lutter contre et s'adapter au changement climatique (PLUi Est Ensemble)**
- 3) **Favoriser l'utilisation des énergies renouvelables et de récupération (PLU Bagneux)**
- 4) **Atteindre une performance énergétique et environnementale ambitieuse (PLUi Plaine Commune)**
- 5) **Confort d'été : aménagement (PLUm Nice Côte d'Azur / PLUh Grand Lyon)**



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

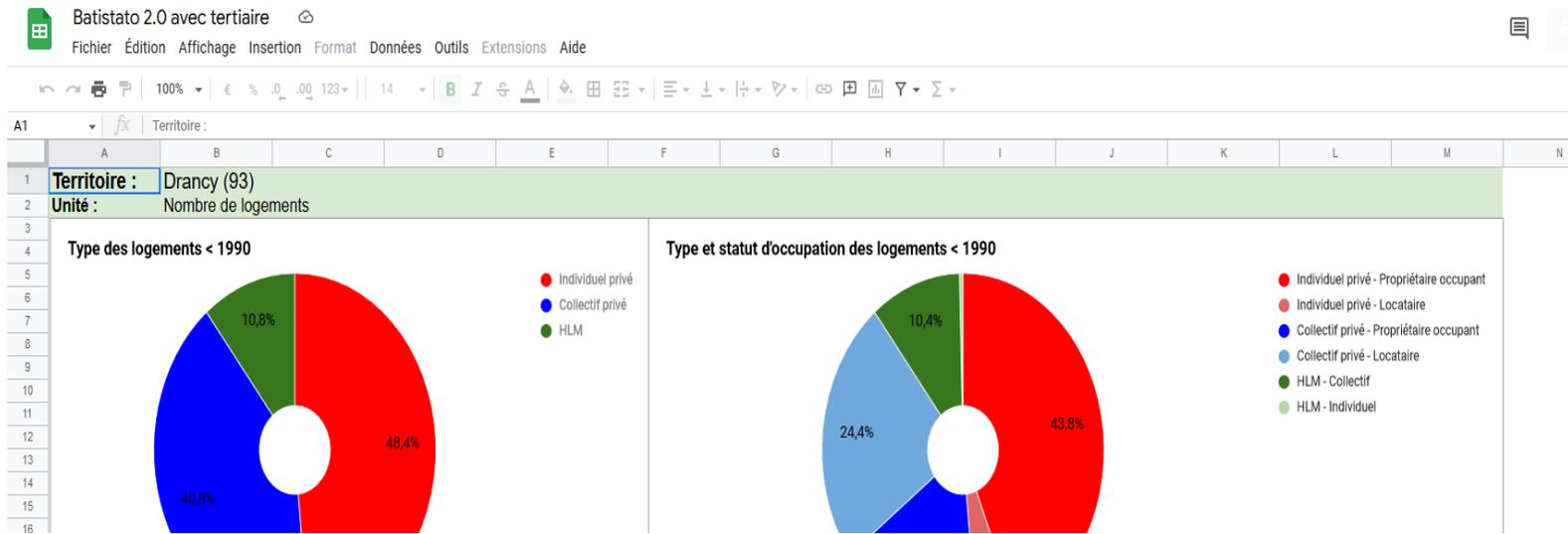
# **MODERNISATION DE BATISTATO**

Club PLUi du 22 novembre 2022 – intervention DRIEAT/SEB

# Outils préexistants

**Batistato**: outil de datavisualisation statistique de recensement des données descriptives (résidentiel, tertiaire) et d'usages (consommations), sur la base des fichiers fonciers et de la base ENERGIF du ROSE.

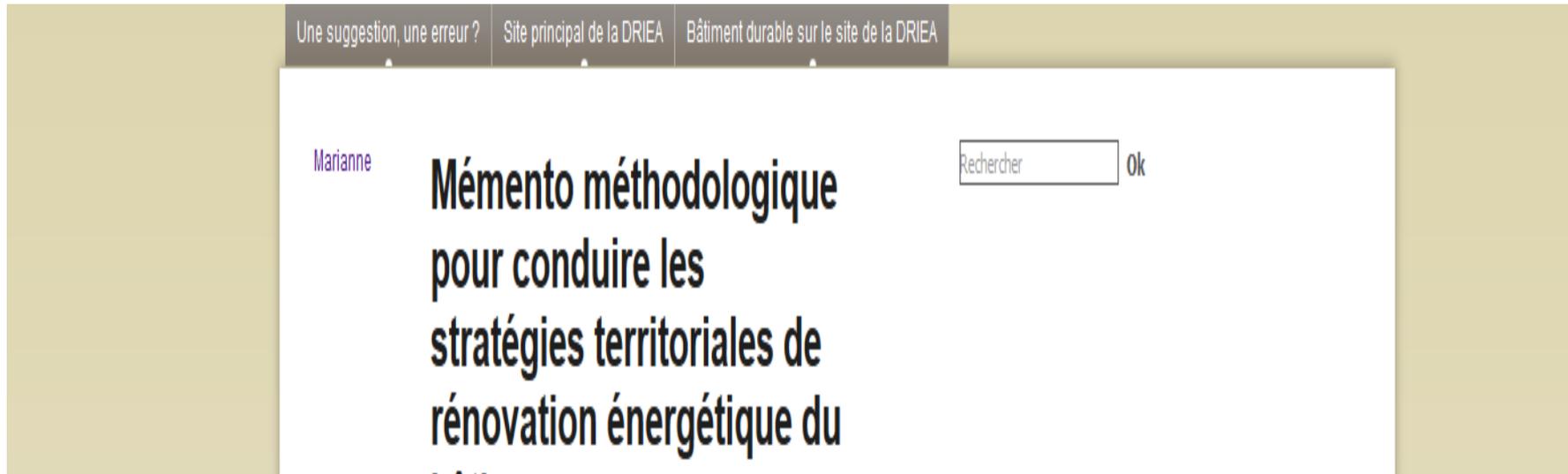
<https://docs.google.com/spreadsheets/d/1J1lKow89BsOCxCiM4ppWiUl9K1vMuUJTxU-tvZkpfAw/edit#gid=1107011581>



# Outils préexistants

**Mémento méthodologique** : site Internet à destination des collectivités recensant les outils, acteurs, contexte réglementaire, leviers d'action en faveur de la rénovation énergétique.

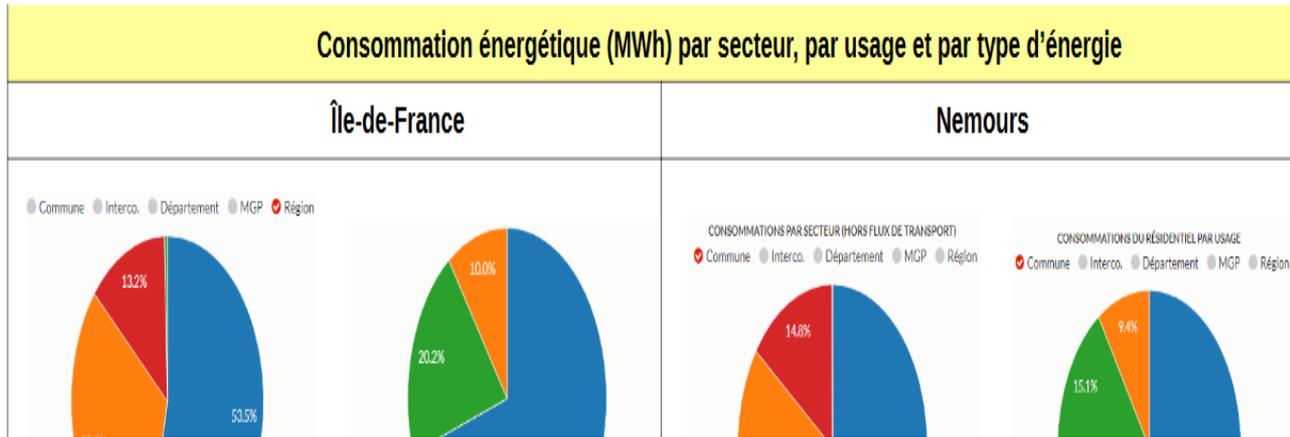
<https://www.mementorenovationenergetique.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/>



# Outils préexistants

**Profil de territoire** : modèle de diagnostic territorial qui se construit à partir des données BATISTATO/BATISIG/ENERGIF

<https://www.mementorenovationenergetique.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/profil-de-territoire-r27.html>



# Application en cours de modernisation : objectifs

- 1) Construire un outil simple combinant BATISTATO, le profil de territoire et le mémento méthodologique
- 2) Développer des indicateurs complémentaires des outils préexistants (description du parc, tertiaire)
- 3) Mise à disposition et analyse de ces données agrégées à différentes échelles (de la maille communale à la maille régionale)
- 4) Alimenter les diagnostics territoriaux et autres notes d'enjeux et faciliter la construction de plan de rénovation énergétique

**Cibles : services de l'État et leurs opérateurs, collectivités locales/EPCI, bureaux d'études spécialisés**

# Nouvelles fonctionnalités (juillet 2023)

- 1) Vue d'ensemble sur le parc bâti d'un territoire donné
- 2) Comparaison entre le territoire sélectionné et les collectivités « supérieures » (EPCI, département, région pour une commune) pour un critère donné
- 3) Comparaison entre deux territoires de même échelon administratif pour un critère donné
- 4) Cartographie pour visualiser ces données à l'échelle régionale

# Autres applications pour diagnostic

**1) Go RénoVe (CSTB) : outil de datavisualisation cartographique à l'échelle du bâti (description, énergie...)**

<https://particulier.gorenove.fr/>

**2) Observatoire National du Bâtiment (URBS) : outil de datavisualisation cartographique et statistique de données agrégées et à l'échelle du bâti**

**3) France Chaleur urbaine (DRIEAT/SEB)**

<https://france-chaueur-urbaine.beta.gouv.fr/>

# Contacts

**DRIEAT / Service Energie-Bâtiment / Département Bâtiment**

**Vincent Goussin – chargé de mission bâtiment et transition énergétique**

Vincent.goussin@developpement-durable.gouv.fr

**Delphine Kerboul – chef de l'unité ressources, connaissance, territoire**

Delphine.kerboul@developpement-durable.gouv.fr